

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de BREUIL-BOIS-ROBERT,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2025.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

PRÉSENTS : Bernard MOISAN, Chloé JACQUENET, Claudette DESPINS, Claudine VOLLAND, Olivier ROUXEL, Maurice DELAVAUD, Jérôme DA SILVA PEDRO, Brice MANIANGET-KEYET

EXCUSÉS : Philippe FORTIN (pouvoir à Claudine VOLLAND), Yann KERJEAN (pouvoir à Maurice DELAVAUD)

ABSENT : Clara FOURNET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jérôme DA SILVA PEDRO

OBJET : Décision
modificative n° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Art. 2132	Constructions bâtiments privés	+ 185 000,00 €
Opération 040 Art. 203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	-9 252,00 €
Chapitre 20 Art. 203	Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	+ 9 252,00 €
Opération 035 Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	-17 160,00€
Chapitre 21 Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 17 160,00€
TOTAL		185 000,00 €
RECETTES		
Art. 13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	+ 31 686,00 €
Art. 1641	Emprunts en euros	+ 130 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 23 314,00 €
TOTAL		185 000,00€

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

09 JUL 2025

Breuil
Levallois

ID : 078-217801042-20250704-DEL_25_27-DE

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Art. 615221	Entretien, réparation bâtiments publics	-23 514,00 €
Art. 66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 200,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+ 23 314,00 €
TOTAL		0,00 €
RECETTES		
TOTAL		0,00 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 4 juillet 2025.

Le Maire,
Bernard MOISAN

